



Cabinet

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 9 avril 2019

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.54
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettez, au nom de la députée de Marguerite-Bourgeoys, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 10 avril, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,


Anik MONTMINY

p.j.


10h53
9/04/19

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de la Charte des droits et libertés de la personne, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1975;

Qu'elle reconnaisse qu'il a toujours été dans nos pratiques de modifier la Charte québécoise des droits et libertés de la personne à l'unanimité ou, à la suite d'un large consensus au sein de notre Assemblée;

Qu'elle reconnaisse le caractère sensible du projet de loi n° 21, présenté le 28 mars dernier par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, qui notamment restreint la liberté de religion de certaines personnes;

Qu'elle reconnaisse que ce projet de loi nécessite que les parlementaires puissent entendre en commission parlementaire les différents points de vue exprimés dans la société et qu'ils puissent par la suite, en faire l'étude et l'analyse dans un délai raisonnable;

Qu'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de permettre aux parlementaires de procéder à l'étude du projet de loi n°21, sans imposer un bâillon législatif à la fin de la présente session parlementaire.»

Présentée par la députée de Marguerite-Bourgeoys

Le mercredi 10 avril 2019



10h53
9/04/19